

**PROCES-VERBAL  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE HERNY**  
Séance du 21 novembre 2025 à 20 heures

**Etaient présents :** Dominique LEROND, Alexandre SAMSON, Armelle GENSON, Yann AZAMBRE, Jean-Loup BARDOT, Grégory GERTSCH, Laurent TARILLON, Kévin VILBOIS, Clémentine GERVAL, Jérémy BEURTON, Sylvain RENAUD

**Avaient donné pouvoir :** Audrey MILAIR à Yann AZAMBRE, Elise MAOT à Kévin VILBOIS

**Etaient absents :** Julien KREBS, Sarah BRICK

Mélissa HAMANT, secrétaire générale de mairie, est nommée secrétaire de séance.

**Le maire ouvre la séance à 20h.**

Le maire fait lecture du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal et invite les élus à le signer.

Le maire demande l'ajout du point suivant à l'ordre du jour :

**Rénovation thermique des bâtiments communaux (DETR)**

Décision : Accepté à l'unanimité

**1. Rénovation thermique des bâtiments communaux (DETR)**

Le maire présente le plan de financement pour les travaux de rénovation thermique des bâtiments communaux. Ces dépenses sont susceptibles de bénéficier d'une subvention DETR à hauteur de 50%.

DEPENSES		RECETTES		
TIERS	MONTANT HT	TIERS	MONTANT	PART
Remplacement des fenêtres du périscolaire	5 350,00 €	Etat - DETR	13 463,24 €	50%
Isolation du grenier de l'école primaire	1 316,47 €	Duf - DAC	- €	0%
Remplacement des volets du presbytère	12 980,00 €			
Remplacement des menuiseries extérieures de la mairie	7 280,00 €			
		<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>13 463,24 €</b>	<b>50%</b>
		Autofinancement	13 463,24 €	50%
	<b>TOTAL</b>	<b>26 926,47 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>26 926,47 €</b>
				100%

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions :**

- Approuve le projet de rénovation thermique des bâtiments communaux,
- Autorise le maire à solliciter une aide financière au titre de la DETR 2026.

## 2. Avance voyage scolaire (convention)

Vu la présentation du projet de classe de neige pour les élèves de CM1/CM2 du RPI de Han-sur-Nied prévue à Crest-Voland (Savoie), du 25 au 31 janvier 2026 ;

Considérant que le départ du voyage intervient en hiver et que la coopérative scolaire et l'association des parents d'élèves n'ont pas eu le temps de réunir la totalité des fonds nécessaires ;

Considérant que la commune de Herny souhaite soutenir cette initiative éducative tout en préservant l'équilibre budgétaire des familles,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions :**

- Décide d'accorder à la coopérative scolaire du RPI (Han-sur-Nied) une avance financière d'un montant de 4 000 euros, destinée à participer au financement du voyage scolaire des élèves de CM1/CM2 se déroulant du 25 au 31 janvier 2026 à Crest-Voland.
- Décide que cette somme constitue une avance remboursable, qui devra être restituée à la commune de Herny dès que les fonds auront été récupérés auprès des familles, et au plus tard le 30 juin 2026.
- Autorise le Maire à signer la convention entre la commune de Herny et la coopérative scolaire du RPI de Han-sur-Nied qui précise les modalités financières et administratives de l'avance octroyée.

## 3. Périscolaire (convention)

À la suite de la réunion entre les communes membres du RPI et les PEP LOR'EST, le maire présente les statistiques du service d'accueil périscolaire ainsi que le projet de nouvelle convention pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 août 2030, laquelle prévoit désormais une facturation mensuelle.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions :**

- Autorise le maire à signer la convention proposée par les PEP LOR'EST pour l'accueil périscolaire.

## 4. Financement aménagement gare tranche 1 (DAC)

Le maire présente le plan de financement de l'opération d'aménagement des abords du pôle d'échanges multimodal avec élargissement de la RD 74 – phase 1, estimée à 54 755,78 euros HT.

Cette opération est susceptible de bénéficier d'une participation du Duf au titre de la DAC.

DEPENSES	
OBJET	MONTANT HT
MO - BEREST	13 563,68 €
<b>Sous-total études</b>	<b>13 563,68 €</b>
Elargissement RD74 et cheminement doux par GMTP	41 192,10 €
<b>Sous-total travaux</b>	<b>41 192,10 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>54 755,78 €</b>

RECETTES		
FONDS	MONTANT	PART
DETR	10 951,16 €	20%
AMISSUR	1 770,00 €	3%
DAC 2024-2026	21 017,31 €	38%
<b>Sous-total subventions</b>	<b>33 738,47 €</b>	<b>62%</b>
<b>Fonds propres</b>	<b>21 017,31 €</b>	<b>38%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>54 755,78 €</b>	<b>100%</b>

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions :**

- Autorise le maire à solliciter la participation financière du Duf au titre de la DAC 2024-2026.

## **5. Remplacement EP rue de Vatimont (DAC)**

Suite à la casse de deux blocs optiques d'éclairage public situés au 3 rue de Vatimont, le maire propose de profiter de cette occasion pour installer des LED en remplacement des boules sodium.

Le devis présenté par l'UEM s'élève à 1 406,09 € HT.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions :**

- Décide d'ajourner ce point.

## **6. Refacturation fau cardage étang**

Afin de maîtriser la végétation aquatique, la commune a pris en charge les travaux de fau cardage de l'étang communal pour un montant TTC de 1 416 euros.

Le maire propose de refacturer cette prestation à l'association *Etang & Loisirs Herry*, principale utilisatrice de l'étang, à hauteur du montant hors taxes soit 1 180 euros.

Les conseillers membres de l'association ne participent pas au vote.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 1 voix contre et ... abstentions :**

- Décide de refacturer à l'association *Etang & Loisirs Herry* les travaux de fau cardage de l'étang communal pour un montant de 1 180 euros.

## **7. Protection sociale des agents (mutuelle)**

Le maire rappelle que la participation employeur devient obligatoire pour la mutuelle santé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026. Il propose de participer à hauteur de 20 euros par agent et par mois ainsi que d'adhérer à la convention de participation santé proposée par le centre de gestion et dont l'assureur est MNT/MUT'EST.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ; notamment les articles L827-1 à L827-12

VU le Code des Assurances ;

VU le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement.

VU la délibération du Centre de Gestion de la Moselle en date du 24 novembre 2021 approuvant le lancement d'une consultation pour la passation d'une convention de participation mutualisée au risque « santé » dans le domaine de la protection sociale complémentaire ;

VU l'avis favorable à l'unanimité du comité technique du 13 mai 2022 sur le choix du candidat retenu ;

VU la délibération du Centre de Gestion de la Moselle en date du 25 mai 2022 attribuant la convention de participation à MNT/MUT'EST ;

VU l'exposé du Maire ;

Considérant l'avis du comité social territorial en date du 17 octobre 2025 ;

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions :**

- Décide d'adhérer à la convention de participation santé proposée par le centre de gestion et dont l'assureur est MNT/MUT'EST,
- Décide que la participation financière mensuelle par agent sera de 20 € brut,

- Autorise le maire à signer les documents qui découlent de la convention de participation ainsi que la convention d'adhésion à la mission proposée par le Centre de Gestion de la Moselle.

## 8. Divers

- Cartes cadeaux (Noël des enfants) : 15 euros par enfants pour 66 enfants (estimation)
- Réfection du préau (Matec) : Le maire évoque le projet de réfection du préau de l'école. Il souhaite solliciter MATEC pour la réalisation d'une étude.
- Monument aux morts : Le maire présente le devis de l'entreprise METZINGER pour la restauration du monument aux morts qui s'élève à 27 000 euros HT.
- Problème de moisissures dans un logement communal (1<sup>er</sup> étage du presbytère)
- SEBVF : compteur d'eau des vestiaires du foot et gens du voyage
- Municipales 2026

Le maire lève la séance à 21h30.

A Héry, le 21 novembre 2025  
Le maire, Dominique LEROND

